

Domaine Public

978

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 11 janvier 1990

Hebdomadaire romand Vingt-septième année

Pour un renouveau civique

Il y a quelques semaines, le *Tages-Anzeiger* invitait Franz Steinegger et Helmut Hubacher, respectivement président du Parti radical suisse et du Parti socialiste suisse, à une balade dans l'agglomération zurichoise: des chantiers innombrables de la cité au quartier populaire de Schwamendingen traversé par une autoroute, en passant par le tristement célèbre Platzspitz et ses drogués, le quartier résidentiel du Zürichberg, et la Paradeplatz et ses temples de la finance. L'occasion pour les deux hommes politiques de réagir à chaud et de dialoguer, trois heures durant, sur les problèmes de circulation, l'aménagement du territoire, la lutte contre la drogue. Une confrontation sans concession, mais aussi une volonté de

comprendre les phénomènes et d'élaborer des solutions sans esquiver la réalité.

A l'étonnement des journalistes qui les accompagnaient, les deux politiciens ont trouvé de nombreux points d'accord. Mais alors pourquoi au parlement les solutions nécessaires sont-elles si souvent bloquées? Pourquoi la controverse prime-t-elle la recherche du consensus? Steinegger: «*La politique consiste à mettre en relation buts et moyens. Et en général il est plus facile de trouver un accord sur les buts que sur les moyens*». Hubacher: «*Il s'agit essentiellement d'intérêts divergents qui ne sont pas explicités*». «*De notre côté*», admet le président des

JD
(suite en page 2)

SUISSE - ROUMANIE

Le réseau de la base

(pi) La coopération au développement de pays à pays, ou d'institution spécialisée à pays, et les projets des «bonnes œuvres» ont toujours quelque chose d'artificiel pour le spectateur ou le donateur: une fois son argent versé, il est mêlé à celui de milliers d'autres gens et se retrouve, à l'autre bout de la chaîne, dans des projets dont on ne se préoccupe guère. On croit ainsi qu'il suffit de verser son obole pour participer. C'est vrai, bien sûr, quand il n'y a aucun moyen direct d'intervention. Mais de nombreux Suisses ont fait dernièrement l'apprentissage d'une forme directe de développement, par le biais de l'opération Villages roumains. Ce sont environ 200 communes suisses, romandes pour la plupart, qui ont décidé, il y a quelque temps déjà, de parrainer un village roumain promis à la normalisation de Nicolae Ceausescu. Chacune a reçu le nom de «son» village et en était à préparer une action d'envoi de cartes, qui l'expédition de colis, lorsque la sanglante révolution est survenue.

Un réseau est en place: le village parrain et le village parrainé sont souvent de taille et de situation similaires. La porte est donc ouverte à une entraide directe,

d'égal à égal. Bien sûr, elle ne remplace pas les contacts de plus haut niveau, qui restent nécessaires dans la société des nations, mais ce maillon supplémentaire est doublement utile: il permet des actions simples, concrètes, concertées entre le village suisse et son homologue roumain. Il a offert aux Suisses, entre le repas de Noël et celui de Nouvel-An, et continue de leur offrir, la possibilité d'exercer leur générosité autrement que par le seul biais du porte-monnaie. L'engagement personnel, les idées, le temps libéré, tout devient important.

Cet apprentissage de la coopération est plus ou moins heureux. Certains ont voulu faire vite et sont partis avec des camions de vivres et de couvertures pour «leur» village où ces produits ne manquaient pas. Ces erreurs auront permis de s'interroger et d'apprendre à dépasser la générosité paternaliste. Et il est des villages en Suisse où les idées fourmillent. De l'accueil temporaire d'étudiants au soutien pour l'achat d'équipements collectifs en passant par l'échange de savoir-faire ou de logements pour des vacances, les possibilités sont immenses de nourrir ce cordon. ■

Pour un renouveau civique

(suite de l'édito)

radicaux, nous avons de la peine à admettre des solutions qui impliquent une intervention de l'Etat. Mais souvent nous ne sommes pas capables de proposer une alternative moins bureaucratique. Et rien ne change!». Et les deux parlementaires d'avouer que les rencontres régulières entre partis gouvernementaux sont peu fructueuses; pressés par le temps, les dirigeants se bornent à des déclarations parallèles. «Sur les questions les plus importantes, il faudrait une collaboration plus sereine. Quand nous travaillons à deux ou trois, nous constatons certaines convergences. Mais le problème réside dans le fait que souvent nous avons déjà proclamé nos positions partisans».

De telles confidences sont plutôt rares dans le discours politique helvétique, plus porté à la langue de bois qu'au parler vrai. Les responsables de deux des principales formations du pays, celles qui nous ont habitués aux affrontements les plus vigoureux, reconnaissent donc que le rituel parlementaire tout comme la concurrence entre partis conduisent à mettre en évidence d'abord le profil des acteurs, à privilégier les effets de manche au détriment de la résolution des conflits et des problèmes qui agitent le corps social.

Cet état de fait est d'autant plus grave que le système politique suisse et le régime électoral proportionnel ne favorisent pas la constitution de nouvelles majorités aptes à prendre le relais. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que la confiance accordée aux partis gouvernementaux subisse une érosion lente mais régulière? Et le succès inattendu des initiatives populaires pour la surveillance des prix et pour la protection des marais (Rothen-turm), tout comme le résultat honorable des initiatives anti-nucléaires, de l'initiative ville-campagne, de l'initiative pour le référendum en matière de dépenses militaires, sans parler de l'initiative pour une Suisse sans armée, ne reflètent-ils pas le mécontentement d'une large partie de l'opinion face aux empoignades

stériles de la classe politique? Mais l'initiative populaire reste un instrument lourd et ponctuel, exceptionnel. La réappropriation de l'espace politique par tous ceux qu'inquiètent les rigidités et les blocages actuels exige des formes d'action complémentaires, non pas pour se substituer aux partis et au parlement mais pour tenir lieu de relais entre ces derniers et la société civile, pour ouvrir la voie à des solutions à la fois praticables et acceptables — on pense ici notamment aux domaines de l'énergie, de l'asile, à la politique foncière et au logement. Ce n'est rien d'autre que proposent les Organisations progressistes de Zurich dans leur *Nouveau contrat de société*

(DP 976) et le mouvement «Agir pour demain», lancé par le conseiller national Petitpierre et le conseiller aux Etats Piller: des lieux de dialogue où se rencontrent des personnes d'horizons différents prêtes à mettre en question leurs a priori et à imaginer des réponses aux problèmes de l'heure.

Ce renouveau civique paraît d'autant plus indispensable face aux défis que pose à la Suisse la construction européenne — aussi bien la constitution d'un espace économique que les bouleversements en cours en Europe centrale. Car on ne discerne pas au sein des partis et des organisations, préoccupés par la gestion quotidienne et la défense d'intérêts sectoriels, l'énergie, l'imagination et la liberté d'esprit nécessaires à ce renouveau.

JD

VERTU HELVÉTIQUE

La petite Suisse investit dans le vaste monde

(yj) Pour la troisième année consécutive, le précieux et méconnu bulletin trimestriel de la Banque Nationale Suisse intitulé *Monnaie et conjoncture**, publie une intéressante statistique des investissements directs suisses à l'étranger. Les chiffres pour 1988 marquent, après un net ralentissement l'année précédente, une forte progression sur toutes les positions. La valeur comptable des investissements directs atteint 70,9 milliards de francs (+22,6% par rapport à 1987, + 27,3% par rapport à 1986); la participation aux fonds propres de sociétés ayant leur siège hors de nos frontières s'élève à 57,7 milliards, et les crédits nets aux exploitations sises à l'étranger à 13,2 milliards de francs. On peut estimer au double de ces montants la valeur des investissements effectués. A noter que la coopération Asea-Brown Boveri continue de déployer ses effets, et pèse pour moitié dans l'augmentation des effectifs du personnel occupé dans les entreprises à l'étranger, qui a passé l'an dernier de 726'600 à 891'400 personnes (+22,7%), dont la grande majorité dans l'industrie.

S'agissant des secteurs, il faut relever un écart révélateur de la structure des investissements suisses à l'étranger: ces derniers ont progressé en 1988 de 16% dans l'industrie et de 38% dans les services, tandis que l'emploi dans les entreprises concernées augmentait de 26% dans l'industrie et de 8% seulement dans les services. Voilà qui en dit long sur la division internationale du travail entre la Suisse, de plus en plus tertiaire, et l'étranger, particulièrement l'Europe et les pays en voie de développement, où elle exporte de plus en plus ses activités de production.

Le bond des exportations de capitaux

D'après les pays, les Etats-Unis demeurent les principaux bénéficiaires des investissements directs suisses à l'étranger. Suivent dans l'ordre: l'Allemagne fédérale, la France, les Pays-Bas, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Canada, le Brésil et la Suède. Ces dix pays, parmi lesquels ne se trouve plus le Japon, accueillent ensemble près des trois

Un pas en arrière

A propos de l'édito du n° 975 «Pour un service différencié» et de l'article «Le parcours de l'objecteur», ces précisions d'un membre de longue date — et ancien secrétaire — du Centre Martin Luther King.

Dans le régime actuel, les objecteurs «chanceux» (ceux auxquels le «tribunal» militaire reconnaît à la fois des «convictions religieuses ou morales» et un «grave conflit de conscience») sont effectivement condamnés aux «arrêts répressifs» ou à «l'emprisonnement sous la forme des arrêts répressifs», pour une durée n'excédant pas 6 mois. Mais il importe de savoir que depuis 1986, grâce à l'«Ordonnance 3 relative au Code pénal suisse» (OCP3), les can-

tons sont autorisés à légiférer de manière à étendre les possibilités de *semi-détention* aux peines jusqu'à 6 mois. La plupart des cantons ont profité de cette possibilité pour vider un peu leurs prisons... au profit des maisons d'arrêts! Quelques cantons suisses alémaniques, sans doute suite à de minutieux calculs d'optimisation, ont mis la barre à 5 mois...

La semi-détention permet à un objecteur (ou tout autre condamné) de poursuivre sa vie active habituelle, tout en passant en maison d'arrêts nuits et fins de semaine. La «privation de liberté» reste donc considérable, toute vie de famille ou de couple étant pratiquement impossible! Mais, globalement, on a quand même pu parler de progrès.

quarts de l'ensemble des investissements directs suisses à l'étranger.

Bien entendu, la progression de ces investissements se traduit par une plus forte exportation de capitaux destinés à leur financement. Ces exportations ont presque septuplé l'an dernier, passant de 1,9 milliard en 1987 à 12,7 milliards en 1988, montant supérieur au précédent record de 1985. Les pays de la zone CE se taillent la part du lion avec 8,7 milliards, soit davantage en 1988 que dans les trois années précédentes mises ensemble.

Les endettés «finacent» la Suisse

Sur les 15,3 milliards investis de 1985 à 1988 par les entreprises suisses pour leur implantation en zone CE, 90% ont été placés dans les quatre principaux pays de la Communauté, soit dans l'ordre décroissant pour 1988: le Royaume-Uni, l'Italie, la France et la République fédérale d'Allemagne, qui rétrograde pour la première fois au quatrième rang. Les exportations de capitaux vers les pays non industrialisés se répartissent très inégalement: 8 millions seulement pour l'Afrique, 204 millions pour l'Asie et près de 2 milliards pour l'Amérique latine — dont les neuf dixièmes sont partis en direction de la zone des Caraï-

bes et de Panama! Les pays fortement endettés (pays du plan Baker) ont reçu 166 millions de francs sous forme de capitaux, alors qu'un reflux de 215 millions avait été enregistré en 1987.

Au total les avoirs suisses à l'étranger atteignent à fin 1988 la somme respectable de 257 milliards de francs (+ 5,8%); il s'agit là d'une somme nette, tenant compte des actifs (628 milliards) et des passifs (371 milliards) qui ont connu une augmentation relativement forte l'an dernier. Ainsi l'impressionnant dynamisme des investisseurs suisses en 1988 a contribué à maintenir notre pays dans le peloton des principaux pays créanciers en chiffres absolus. Bien entendu, par rapport au produit national brut, la position de la Suisse est encore meilleure, si bien que la balance des revenus n'est pas près de pencher du mauvais côté. Ainsi, chaque Helvète se trouve à la tête d'une fortune à l'étranger, dont le produit toutefois l'enrichit si indirectement qu'il n'a pas l'occasion de s'en apercevoir. Et voilà pourquoi le pays le plus riche du monde abrite plusieurs centaines de milliers de pauvres. ■

* Voir *Monnaie et conjoncture*, 1987, p. 290; 1988, p. 352; 1989, p. 374 (à chaque fois la traduction française du texte de Thomas Schlup).

Quant aux objecteurs «malchanceux», leur sort est l'emprisonnement «de 3 jours à 3 ans». Si la fourchette pratiquée par la «justice» militaire n'est évidemment pas si large, les 6 mois que vous évoquez sont malheureusement souvent dépassés, du moins pour les objecteurs n'ayant aucun service militaire derrière eux (car les jours de service accomplis sont censés atténuer la faute commise). Nombreuses sont les condamnations à 8 mois, et on en voit de 10 mois, et même jusqu'à 15 mois! Ces extrêmes étant le plus souvent, il est vrai, quelque peu réduits lorsque l'objecteur va en tribunal d'appel.

Dernier élément, la *libération conditionnelle* après deux tiers de la peine. Il est vrai que la «bonne conduite» qui la conditionne n'a, à ma connaissance, jamais été déniée à un objecteur. Par contre, toute nouvelle condamnation durant le délai d'épreuve (plusieurs années) permet de ramener à l'ombre la brebis décidément égarée... Par exemple, telle mésaventure est plusieurs fois survenue à des objecteurs qui, logiques avec eux-mêmes, refusaient au sortir de prison de payer leur taxe militaire (si on refuse d'agir pour l'armée, n'est-il pas normal de refuser également de payer pour elle?).

Voilà la situation actuelle. Quant à l'avenir... Le Conseil national vient d'entériner le «projet Barras»: définition de l'objection quelque peu élargie (on attend avec intérêt la future jurisprudence des «juges» militaires!), et remplacement, pour les chanceux en question, des arrêts répressifs — ou, plus souvent, de la semi-détention: cf supra — par une astreinte au travail «d'intérêt général».

(...) Le seul espoir: une mobilisation des objecteurs eux-mêmes, refusant à haute et publique voix l'astreinte au travail comme poudre aux yeux et calembredaine. Doublée, plus près du pouvoir politique, d'une ferme et rapide concertation des milieux qui veulent une vraie solution, et vite: les partis de gauche et écologistes, les Eglises, et les organisations que les objecteurs reconnaissent comme leurs: l'ASOC (Association suisse des objecteurs de conscience), en Romandie le Centre Martin Luther King, les Places de conseil pour objecteurs (Beratungstellen für Militärverweigerer), Service Civil Suisse...

Philippe Beck,
Lausanne

Rouler électrique

(pi) Une récente étude sur les minivéhicules électriques commandée au bureau Infras par le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, pose tout le problème de la gestion de la mobilité dans les agglomérations.

En soi, l'enjeu paraît simple: remplacer par des minivéhicules électriques une partie des voitures classiques qui circulent dans les villes: celles qui ne parcourent pas plus de 70 kilomètres par jour et pour lesquelles une vitesse de pointe de 80 km/h est suffisante. La plupart des secondes voitures des ménages entrent dans cette catégorie, de même que certaines voitures de service ou celles utilisées pour se rendre à la gare la plus proche où leurs utilisateurs les abandonnent au profit du train. Le marché est important, mais il a de la peine à décoller en raison du cercle vicieux qui veut que le prix reste élevé tant que le produit n'est pas fabriqué en série, et les quantités vendues limitées si les prix ne baissent pas...

Economies importantes

Les conséquences positives d'un développement de ce mode de transport sont loin d'être négligeables: si tous les ménages privés remplaçaient actuellement

leur deuxième voiture par un minivéhicule électrique — 17% des ménages possèdent deux voitures ou plus — la consommation d'électricité augmenterait de 1 à 1,5% en Suisse, soit d'environ 400 à 500 millions de kWh. D'un autre côté, on économiserait quelque 400 millions de litres de carburant, soit l'équivalent de 3600 millions de kWh ou 10% de la consommation d'essence. Le minivéhicule électrique est en fait la manière la plus efficace de substituer l'électricité au pétrole: chaque kilowattheure d'électricité supplémentaire permet en effet de remplacer une quantité d'énergie fossile trois à huit fois supérieure à celle dont on aurait besoin s'il fallait utiliser cette électricité pour le chauffage de locaux ou la production d'eau chaude. D'autres avantages sont à porter au crédit du minivéhicule électrique: l'émission de substances nocives dans l'air est nulle ou fortement réduite en cas de production de l'électricité par le système chaleur-force; l'espace urbain nécessaire à la circulation et au stationnement est nettement inférieur à celui que réclame

une voiture conventionnelle. Pour mesurer l'effet de diverses politiques d'encouragement, trois scénarios ont été étudiés:

● **A – Encouragement modéré** ayant pour but d'abaisser le prix des minivéhicules électriques au niveau de celui des petites voitures conventionnelles.

● **B – Traitement préférentiel par rapport à la voiture de tourisme.** En plus du scénario A, les minivéhicules électriques seraient avantagés au détriment des véhicules traditionnels, par transformation des parkings actuels notamment.

● **C – Discount.** L'encouragement miserait à fond sur les prix, les minivéhicules électriques étant vendus moins cher que les petites voitures traditionnelles.

En fait, l'étude démontre que seul le scénario B est réaliste et peut se traduire par une diminution de la consommation d'énergie. Le scénario A a peu d'influence sur les comportements des gens, ceux-ci ne trouvant guère d'avantages à changer leurs habitudes. Quant au scénario C, il se traduirait par une augmentation de la mobilité en raison de la diminution du prix des véhicules. L'économie réalisée grâce aux véhicules électriques serait donc compensée par un nombre plus élevé de déplacements.

Pas de miracle

Où l'on voit qu'il n'y a pas de miracle et que le développement d'un moyen de transport plus écologique que la voiture n'est positif que s'il se substitue à elle, et non s'il s'y ajoute. Ainsi, dans l'optique d'un développement des minivéhicules électriques, les places de stationnement devront-elles être redessinées en fonction des dimensions de ces véhicules. Et l'espace ainsi gagné sera-t-il dévolu à d'autres fonctions, et non pas utilisé pour augmenter le nombre de cases, sans quoi le bénéfice final sera nul, voire même négatif, certains utilisateurs des transports publics abandonnant ce mode de déplacement au profit du minivéhicule s'ils trouvent un endroit où le garer.

Cette étude devrait également alimenter les réflexions de ceux qui prônent un développement des transports publics par des mesures tarifaires: il est à peu près certain que les abonnements verts, par analogie avec le scénario «dis-

Mobilité anti-nucléaire

Il y a souvent confusion entre véhicules électriques et solaires, les seconds ayant été popularisés notamment par le Tour de Sol. Il s'agissait au départ de créer un véhicule entièrement propre dans son utilisation; le véhicule solaire produit donc l'énergie dont il a besoin à l'aide de cellules photovoltaïques disposées sur sa carrosserie. Cette technologie s'est révélée peu efficace — en raison du poids des panneaux à transporter notamment — et a été remplacée par la production d'électricité solaire au lieu de stationnement des véhicules. Leurs batteries ne se nour-

rissent ainsi pas d'électricité d'origine nucléaire. Un développement important du parc de minivéhicules électriques ne pourrait toutefois s'effectuer sur la base de ce principe. Les véhicules se rechargeraient au réseau, quitte à prévoir, pour l'équivalent de la consommation des minivéhicules, des unités ou des centrales solaires. En réalité, ce problème est secondaire, car il est tout à fait possible de rouler électrique sans augmenter sa consommation d'électricité, grâce au système chaleur-force: une partie du carburant économisé est brûlé dans un moteur à explosion pour produire de l'électricité servant à faire avancer sa voiture. La chaleur qui en résulte, qui est perdue sur un véhicule classique, est récupérée pour le chauffage ou l'eau chaude.

La longue plainte de l'Afrique

(ag) Accablant, le rapport que la Banque mondiale a consacré à l'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire l'ensemble du continent, moins les pays que touche la Méditerranée au Nord, moins l'Afrique du Sud et la Namibie. Ecrasant de pessimisme, au point que le sous-titre: «De la crise à une croissance durable» semble un encouragement dérisoire.

A qui pouvait croire encore, par exemple à la lecture du Message du Conseil fédéral sur le crédit cadre en faveur de la coopération technique, qu'un progrès lent permettait à l'Afrique d'échapper à la stagnation et de mieux protéger la vie, l'étude de la Banque mondiale apporte un démenti attristant. Il tient en un raccourci sans appel dans sa précision. Citons: «On distingue trois grandes périodes: 1960-1972, marquée par une élévation des revenus par habitant; 1973-80, période de stagnation; et 1981-87, période de déclin. Pour certains pays (tels que le Libéria, le Niger et le Nigéria), la baisse du revenu par habitant depuis 1980 — très supérieure à 25% — est désastreuse».

Les causes du déclin

Les facteurs qui contribuent au recul africain sont connus et recensés: forte augmentation démographique, faible croissance agricole, déclin industriel, dégradation de l'environnement, insuffisance des institutions et des services étatiques, poids de la dette extérieure, évolution défavorable des termes de l'échange, etc. Pour quelques-uns de ces chapitres, il faut préciser les données.

count», n'ont fait que provoquer un accroissement de la mobilité — plus de personnes prennent plus souvent le bus — sans que l'on constate de véritable transfert: les villes qui pratiquent ce système continuent de voir la circulation augmenter. Les mesures tarifaires devraient donc n'être que provisoires: le temps que le trafic privé paie l'entier de ses coûts. Mais au vu de la sensibilité politique du sujet, le provisoire risque de durer encore quelques années. ■

● **Démographie.** Alors que, dans les autres continents en développement, le taux de croissance de la population est en diminution, en Afrique subsaharienne au contraire il ne cesse d'augmenter. Il dépasse aujourd'hui 3%, ce qui est énorme; sa croissance est plus rapide que celle du PIB, d'où la baisse du revenu par habitant.

— Depuis l'indépendance, il y a 30 ans, la population a doublé. Elle atteint au-

Croissance négative

Treize pays africains représentant un tiers de la population de ce continent ont aujourd'hui un revenu par habitant plus faible en termes réels que lors de leur accession à l'indépendance (dans les années soixante).

aujourd'hui 500 millions d'habitants. La projection donne 1 milliard en 2010 déjà.

— L'espérance de vie à la naissance est inférieure à celle (61 ans) que connaissent l'ensemble des pays du monde dont l'économie est à faible revenu, y compris la Chine et l'Inde. C'est 51 ans pour l'Afrique subsaharienne.

— Dans les pays les plus pauvres — Burkina, Ethiopie et Mali — le quart de tous les enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans.

— L'usage des moyens de contraception, qui est d'un faible coût, n'est pratiqué avec efficacité, c'est-à-dire grâce à des services de planning familial facilement accessibles et bien intégrés, que par quelques rares pays: Zimbabwe, Botswana, Maurice.

● **Croissance agricole.** Pour assurer la sécurité alimentaire de la population, les

experts voudraient doubler le taux de croissance pour passer de 2% à 4%.

Un tel objectif impliquerait un renversement politique: l'augmentation des revenus devant profiter aux paysans d'abord. Il imposerait des mesures fortes de protection de l'environnement. Aujourd'hui encore, on coupe 30 fois plus d'arbres qu'on en replante. La dégradation des sols est souvent inquiétante.

Enfin les taux de croissance envisagés sont impensables pour les pays les plus pauvres, compte tenu des conditions naturelles.

● **L'échec industriel.** Après un bon démarrage d'une production manufacturière, on assiste aujourd'hui à une désindustrialisation. Echec notamment au Bénin, au Ghana, au Libéria, à Madagascar, au Mozambique, en Tanzanie, au Togo, au Zaïre. Souvent la capacité industrielle est utilisée à moins de 30%.

● **Insuffisance institutionnelle.** Les maux sont connus: faiblesse des services étatiques, état désastreux du réseau ferroviaire et routier, pléthore administrative, corruption, mauvaises télécommunications, scolarisation insuffisante, etc.

Le poids de la dette

La dette s'est multipliée par 19 depuis 1970. A long terme, elle équivaut au produit national brut; elle est donc plus forte que celle de l'Amérique latine (60% du PNB).

Le service de la dette correspondrait au 47% des exportations, fardeau impossible. Malgré quelques gestes occidentaux (proposition de Toronto) et plus d'une centaine de rééchelonnements, le fardeau s'alourdit encore.

Prise de conscience

La Banque mondiale, à juste titre, souligne toutes les expériences réussies dans chaque secteur; c'est autant de raisons d'espérer, mais le tableau d'ensemble est celui d'un désastre. Sans une solidarité internationale renouvelée, en moyens financiers et humains, l'Afrique court à une catastrophe humaine.

Le rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique subsaharienne, une étude pour ne pas dormir tranquille. ■

L'Afrique subsaharienne — De la crise à une croissance durable. Banque mondiale, Washington, novembre 1989.

Une Atlantide

Je disais que *Une Atlantide*, de Barilier, est un roman formidable, mais un peu difficile, peut-être. En effet, l'auteur excelle à peindre non seulement l'enfance — des pages, là, qui font penser aux *Mots* de Sartre, et qui ne leur sont pas inférieures — mais aussi l'adolescence. De cette sorte de folie qu'est à certains égards l'adolescence. Dans le cas de Paul, le héros, elle connaît deux moments: dans un premier temps, il se passionne pour le mystère des nombres. On le sait: nos mathématiques, supposées science exacte, présentent une ou deux particularités déconcertantes: par exemple, que si vous connaissez la longueur d'un diamètre — mettons: trois mètres — vous êtes dans l'impossibilité de calculer *exactement* la longueur de la circonférence ou la surface qu'elle enclose! Par exemple encore — et c'est le problème qui fascine Paul — il nous est impossible de trouver une raison, ou si l'on préfère une formule algébrique, qui permettrait de calculer la suite des nombres premiers: 3, 5, 7, 11, 13, 17, etc. Les plus grands mathématiciens s'y sont essayé; deux d'entre eux ont cru trouver la solution, mais ont dû reconnaître qu'ils s'étaient trompés: Fermat («*Je ne souffrirais pas qu'un homme comme vous fit un pas pour un homme comme moi*», lui écrit Blaise Pascal) et le Père Mersenne (le seul qui fut témoin de

cette «rencontre au sommet» de 1640 et tant entre Descartes et le même Pascal)! Or ces petites anomalies ne reviennent à rien de moins qu'à mettre en cause la superbe affirmation de Hegel: «*Tout ce qui est réel est rationnel/Tout ce qui est rationnel est réel!*»

...Et si notre univers n'était pas rationnel? C'est-à-dire, en d'autres termes, s'il était à jamais incompréhensible et indicible?

Dans un second temps, Paul se passionne pour les échecs, non pas tant pour gagner que pour se livrer à une activité parfaitement gratuite et rigoureuse. Mais même les plus admirables parties — disons: celle que Nimzowitsch remporta contre Rubinstein —

comportent au moins un coup faible, une inexactitude — de la part du vaincu! Aussi, très logiquement, Paul en vient-il à s'intéresser surtout aux parties *nulles* (il y a là des exemples extraordinaires: la vingt-huitième partie du match Capablanca-Alekhine, où Alekhine commente son quarante-et-unième coup de la manière suivante: «*Joué après une heure cinquante minutes de réflexion*». Ajoutant deux coups plus tard: «*Capablanca réfléchit quarante minutes et m'offrit la nullité*»! Suit une analyse de vingt-huit lignes...

Mais cela même ne suffit pas au jeune héros. Il se tourne bientôt vers les *problèmes*, où toute idée de lutte est écartée, au profit de la perception formelle — *Une Atlantide* ou la recherche de l'absolu — un monde où la rigueur, la nécessité règnent enfin sans partage. J'y reviendrai! ■

UTILE

L'Année politique suisse

(jd) Chaque livraison confirme à quel point *L'Année politique suisse* est un outil indispensable à tous ceux qui, pour des raisons professionnelles ou tout simplement par intérêt, ont à pénétrer dans le maquis des procédures, des élections et des votations ou à faire le point sur l'état des grands dossiers de la vie politique helvétique.

Pour la première fois l'annuaire s'ouvre sur une chronique des faits marquants, commentés par les auteurs, parce que ces thèmes «*paraissent susceptibles d'influer sur notre système politique et sa culture et de déployer des effets à long terme*». L'affaire Kopp donne l'occasion aux rédacteurs de rappeler les caractéristiques de notre système de gouvernement, un collège qui n'assume pas de responsabilité politique devant le parlement, ce qui impose une crédibilité individuelle d'autant plus grande de chacun de ses membres. A propos des succès indéniables du parti des automobilistes, les auteurs soulignent que l'irruption de nouvelles formations est facilitée, au moins au niveau cantonal et communal, par l'effacement relatif des parlements qui ont peu d'impact sur la composition des exécutifs et dont la

plus grande partie des décisions est soumise au référendum facultatif ou obligatoire. Les électeurs profitent de cette situation pour exprimer sans trop de risques leur mécontentement. La politique énergétique enfin illustre la polarisation de la vie politique. Malgré Tchernobyl et la renonciation à Kaiseraugst, les positions restent figées et l'on ne voit pas poindre l'ombre d'une solution consensuelle. Le constat est grave car il révèle, de la part du gouvernement comme du parlement, une capacité d'apprentissage insuffisante. Dans une telle situation seule la pression des droits populaires peut contraindre les autorités à une attitude plus conciliante.

Mais bien sûr, l'essentiel de *L'Année politique suisse* est consacré sur plus de 300 pages à la chronique des événements et des évolutions regroupés en chapitre, des éléments du système politique à la politique étrangère, la défense nationale, en passant par l'économie, les finances, l'aménagement et l'environnement, la politique sociale, l'enseignement et la culture, les élections cantonales et dans les villes. Pour chaque chapitre une bibliographie sommaire est proposée. A signaler encore un exposé de la législation nouvelle dans les cantons et le point sur les partis et les organisations d'intérêts. ■

Année politique suisse 1988, Centre de recherche de politique suisse, Université de Berne, Neubrückstrasse 10, 3012 Berne.

DP Domaine
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Philippe Bois

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Confusion entre mode et progrès

Les CFF ont modernisé la vente de leurs billets. Ils sont imprimés selon la demande du voyageur. Le prix est établi par un ordinateur. Ils ont aussi décidé d'admettre cartes de crédit et chèques pour le paiement. Le résultat est remarquable: il faut compter au moins 15 minutes de marge lorsqu'on va à la gare.

Les PTT, eux aussi, se modernisent. Le courrier sera trié automatiquement: alors ils donnent des ordres aux usagers sur la manière de rédiger une adresse. C'est une nouvelle conception: l'usager d'un service public est au service de ce dernier. Qu'offrent-ils en échange? Un transport du courrier qui a tendance à devenir aléatoire; la complicité avec les grands prédateurs de la publicité grâce à quoi les facteurs sont surchargés, les boîtes aux lettres encombrées; une amélioration des queues devant les guichets (elles sont plus longues). Voici ce que disait un journaliste de *L'Événement du jeudi* à propos de la nouvelle poste de l'Hôtel-de-Ville (à Paris; cela n'arrive pas ici): «En entrant, compte tenu du "design" ultra-moderne, j'ai cru que c'était une banque; quand j'ai vu les queues, j'ai su que c'était une poste.»

Je suis un vieil abonné du journal *Le Monde*. Jadis, il était quotidien. Naguère, lorsque la SNCF a amélioré ses trains (TGV), on a commencé à le recevoir 4 fois par semaine. Il vient d'ouvrir une nouvelle imprimerie, la plus moderne de Paris. On le reçoit 3 fois par semaine. Encore un progrès, et il sera hebdomadaire. C'est sans doute cela, la mutation «technologique».

Dans les années septante, on a commencé à recourir à de nouveaux systèmes pour le dépouillement des bulletins de vote. A de nombreux endroits, la conséquence principale a été une durée prolongée pour l'obtention des résultats. Bon, si ça amuse ceux qui jouent, ça n'est pas trop grave. La vraie question est ailleurs: pourquoi apporter un

changement à un système qui fonctionnait parfaitement? Avec un plus grand nombre d'habitants et un plus fort pourcentage de votants, la commune de La Chaux-de-Fonds publiait plus rapidement les résultats des élections en 1950 qu'en 1980.

Qui ne s'est entendu répondre, alors qu'il relevait l'inexactitude d'un renseignement le concernant: «Je n'y peux rien, c'est l'ordinateur»? L'une de ces machines infernales, exploitée par un hebdomadaire connu, a dans un premier temps refusé de me verser fr. 300.- (honoraires) si je ne lui donnais pas certains détails sur ma vie privée. Pour simplifier, j'ai confirmé renoncer au prélèvement de la cotisation AVS. On m'a répondu que ce n'était pas possible. Peut-on reprocher à une machine d'ignorer l'art. 19 RAVS? Un paiement a eu lieu, d'un montant inexact. On attend la fin du mois prochain pour les corrections.

Bien sûr, ce genre de considérations a un côté jérémiades de vieux crabe pleurant le «bon vieux temps». Il y a de cela. Mais la question de fond subsiste: est-ce que cette espèce d'excitation machiniste, cette fasci-

nation pour ce qui apparaît en couleur sur un écran, cette course au gadget apporte une amélioration des conditions de vie? Souvent non. On suit parce que «ça se fait». Ce n'est pas le progrès, mais l'adaptation à la mode. Des responsables de journaux expliquent doctement que dans une société de communication globale, il faut veiller à l'équilibre entre texte et photo, le lecteur ne lisant, semble-t-il, plus beaucoup. Et les photos sont en couleur! Cela nous vaut, après une catastrophe, de contempler dans nos quotidiens de magnifiques photos d'avions, avec pour légende: «C'est un avion de ce genre qui s'est écrasé», ou d'y voir une maison écœurante de banalité avec l'explication: «C'est au troisième étage gauche que le meurtre a eu lieu». Ça ne sert à rien, mais c'est à la mode.

J.-K. Galbraith a bien résumé le problème: «Lorsque John Stuart Mill eut achevé ses *Principes d'Economie politique*, il apporta son manuscrit à son éditeur et une quinzaine de jours plus tard des exemplaires imprimés étaient mis en vente. Aujourd'hui, grâce au progrès, il aurait dû attendre au moins six mois avant de voir les volumes finis». (*Une vie dans son siècle*, Paris, 1983, p. 492). Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et Genève.

AGRICULTURE

Pour des accords contractuels

(ag) DP a déjà eu l'occasion de souligner la difficulté d'une extension des paiements directs à l'agriculture. Dès que l'on sort des critères évidents, altitude et pente, qui ont d'ores et déjà été éprouvés, on se heurte à la multiplicité des situations réelles qui tiennent aussi bien à la configuration du sol qu'à la nature de l'exploitation ou encore à la structure familiale.

Seuls à nos yeux des accords contractuels auraient toute la souplesse re-

quise, sans obliger les pouvoirs publics à mettre sur pied une réglementation qui deviendra étouffante dès que l'on voudra «prévoir» la diversité des cas réels.

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a recensé quelques-uns de ces accords contractuels. Il signale notamment l'exploitation non intensive de prairies dans le canton de Soleure, avec indemnisation contractuelle. S'en inspirent depuis les cantons d'Argovie, de Schwytz et de Zoug.

Certes la seule protection du paysage est une approche trop étroite du sujet, mais les expériences ainsi acquises permettront de dépasser le caractère simpliste et bureaucratique de la notion de paiements directs.

Trop c'est trop

Lorsque dans un récent DP vous vous en êtes pris à la boutade que j'avais prononcée «on ne va pourtant pas punir les automobilistes parce que le peuple a mal voté», j'avais haussé les épaules, en considérant qu'il s'agissait d'une attaque, même injuste, que doit supporter un homme politique. Mais comme vous paraissiez reprendre cette interprétation dans le DP 977, une mise au point s'impose.

La question de la journaliste à laquelle répondait cette boutade était la suivante (dans son esprit, sinon dans sa lettre exacte): *la police va-t-elle être plus sévère, dans le canton de Vaud, à la suite de la votation du dernier week-end?* La réponse ne pouvait être que négative.

En effet, les limitations de vitesse n'ayant pas été modifiées par la votation populaire, on ne voit pas pourquoi l'attitude de la police devrait changer.

Mais surtout, je suis personnellement attaché au libre exercice du droit de vote. Il serait inadmissible de se montrer brusquement plus sévère (plus sévère que quoi?) parce que les citoyens vaudois n'ont pas voté dans le sens de la majorité du peuple suisse ou dans le sens souhaité par les autorités fédérales. Des voix s'élèvent déjà pour que l'on réduise la fourniture de courant aux cantons qui ont pris une position opposée à l'énergie nucléaire ou que l'on renonce à passer des commandes de matériel militaire aux industries des cantons qui ont accepté l'initiative pour la suppression de l'armée. Une telle attitude me paraît inadmissible.

Ne désirant pas vous faire un procès d'opinion, je ne vous soupçonne pas de l'approuver. Mais je souhaiterais que vous cessiez de donner à la phrase incriminée le sens exactement opposé à celui qu'elle avait!

J'admets volontiers que, sans que l'on connaisse la question (mais ça c'est la liberté du journaliste, voire les exigences de la rédaction...), c'est-à-dire sortie de son contexte, la réponse pouvait paraître ambiguë. Un simple coup de téléphone pour vous assurer auprès de moi de ce que j'avais voulu dire aurait été que vous vous enfonciez dans une interprétation exactement contraire au sens de mes paroles, qu'une lecture attentive

de l'ensemble de l'article de 24 Heures vous aurait sans doute aussi permis d'éviter.

Jean-François Leuba
conseiller d'Etat

Intérêt général

J'ai lu avec intérêt l'article que DP dans son numéro du 16 novembre 1989, a consacré à la réforme des finances fédérales, sous le titre «*Le technique au lieu du politique*». Je ne puis qu'être largement d'accord avec le contenu de cet article. Dans son numéro du 14 décembre, DP est revenu sur le sujet à propos du droit de timbre, sous le titre «*Manipulations bancaires*», laissant planer la menace d'un référendum qu'avait évoqué Yvette Jaggi lors d'un «*Spécial session*» à la télévision.

Permettez-moi la remarque suivante à ce sujet. Il me paraît qu'il y a un intérêt général évident, et pas seulement celui des banques, à diminuer, voire à supprimer, le droit de timbre, et cela dans le but d'accroître la compétitivité de la place financière suisse qui, finalement, profite à tout le monde, fisc compris. Je comprends que, psychologiquement, cela puisse engendrer une certaine irritation chez ceux qui estimeront que les banques sont servies les premières. Mais je crois qu'il y a incontestablement urgence en la matière. Ce qui me paraît souhaitable, plutôt que de brandir la menace d'un référendum, ce serait de coupler la question du droit de timbre avec l'ensemble du problème de la réforme des finances fédérales, dans le sens de votre article du 16 novembre. Je pense que c'est vers cet objectif que devraient tendre toutes nos énergies, plutôt que d'égarer celles-ci dans une bataille référendaire touchant à des questions dont vous avez vous-mêmes écrit, ce que je partage également, qu'elles «*étaient à la limite des possibilités d'acceptation par la démocratie directe*».

La peur des scrutins de 1977 et 1979 sur la TVA doit être surmontée. Il appartient aux autorités fédérales d'avoir ce courage et il appartient à tous ceux qui réfléchissent à l'avenir de ce pays de le relayer par un effort continu de persuasion.

Michel Barde, secrétaire général de la
Fédération des syndicats patronaux
Genève

Critiques au sommet

(cfp) Lorsqu'un politicien de gauche critique les conditions politiques en Suisse, il est facilement traité d'oiseau qui salit son nid. En revanche, la tolérance est grande lorsqu'un Suisse critique à l'étranger la fiscalité helvétique. Une preuve: nous l'avons trouvée dans le supplément consacré à la place financière du Luxembourg dans l'hebdomadaire européen *Luxemburger Wort* (14.12.89). Un article, en français, est consacré à la redécouverte du Grand-Duché par les banques suisses, à la suite des récentes mesures législatives luxembourgeoises. L'arrivée de la banque Pictet s'ajoute à celle de treize banques déjà installées. Pourquoi cet engouement luxembourgeois? Qui pouvait donner une meilleure réponse que Monsieur Arthur Decurtins, directeur à l'UBS, la première banque suisse à s'être installée au Luxembourg, il y a 16 ans? Les raisons sont nombreuses: possibilité d'être présent activement sur les euro-marchés, de bénéficier des accords de double imposition conclus par l'Etat luxembourgeois, de la réglementation avantageuse en matière de fonds propres et aussi des «*opérations d'achat et vente de titres moins coûteuses qu'en Suisse où subsiste le fameux droit de timbre. Enfin, et peut-être surtout, la création d'une société à Luxembourg permet aux banques suisses de conserver dans leur propre réseau les placements fiduciaires en provenance de la Suisse. Ce créneau est extrêmement développé en raison de l'impôt anticipé de 35% qui frappe les intérêts et dividendes payés en Suisse par des sociétés indigènes.*

Pour contourner l'imposition, les banques proposent à leurs clients de placer leur argent à l'étranger (Singapour, Hongkong, Londres, Luxembourg...) sous forme de placements fiduciaires. Une procédure avantageuse qui a connu et connaît encore un très large succès.» Arthur Decurtins a déclaré au surplus: «*Aussi longtemps que le fisc suisse n'évoluera pas les placements fiduciaires continueront à se créer en dehors de la Suisse, au profit entre autres du Luxembourg.*» Voici un banquier qui ne risque pas d'être fiché par la Bupo. ■